

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE  
SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT DE  
TORCY  
CANTON DE  
OZOIR-LA-FERRIERE**

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'ENLÈVEMENT  
ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA RÉGION DE  
TOURNAN-EN-BRIE**

délégués - en exercice ....	97
- présents .....	51
Pouvoirs .....	7
Total votants .....	58

**Affaire n°196/12-2025**

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE  
NOUVELLE CONVENTION DE COOPERATION  
AVEC LE SIETREM POUR LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 077-257703546-20251208-196\_12\_2025-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 8 décembre 2025 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 décembre 2025 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Dominique BECQUART

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Guillaume CHATELOT, Louis-Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Joël BIGOT, Christophe COULOUMY, titulaires, Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Laurent GAUTIER, titulaires, Patrick OFFROY, Madani KHALOUA, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, David VICENTE, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTE, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Julie GYONNET, Bernard NENY, Régis THAUVIN, suppléants.

**Pouvoirs :**

- de M. DEVAUX à M. CHATELOT (CCBRC)
- de Mme TREZENTOS-OIVEIRA à M. TABUY (CAPVM)
- de M. BOUCHART à Mme CELANIE (CAPVM)
- de M. BONVOISIN (CCBRC) à M. RODRIGUEZ (CCVB)
- de Mme SEMONSU à M. PIOT (CCBRC)
- de M. COQUELET à Mme TROTTIER (CCVB)
- de M. COQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :  
Cédric Leseine, Emmanuel Anthoine, Patricia Chauvaux, Thomas Berthon, Guillaume Klotz.  
Excusées : Virginie Brinjean, Nicole Vibert

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Franck Grasseler.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Aline Couderc.  
Excusées : Nathalie Canet, Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :  
François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, Jean-Pierre Boutheon, Jonathan Zerdoun.  
Excusés : Sofiane Ghozelane, Jean-Pierre Foubert, Jean-Claude Olivieri, Hocine Oumari.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux.  
Excusés : Espérance Audineau, Patrick Vordonis, Suzanne Barnet, Claude Seveste, Ziain Tadjine, Alain Green.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :  
Géraldine Mirat, Marc Tétart, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, François Moratille, Jean-Claude Delavaux  
Excusés : Thierry Herry, Nathalie Robaeys.

**196/12-2025 : Autorisation de signature d'une nouvelle convention avec le SIETREM pour le traitement des ordures ménagères**

L'an dernier, le Comité syndical a autorisé le SIETOM à confier le traitement de 15 000 tonnes d'ordures par an au SIETREM, officialisant cette collaboration par une convention entre les deux syndicats.

La conclusion cette année d'une nouvelle DSP avec PAPREC pour l'exploitation de son Unité de Valorisation Energétique (UVE) engage le SIETREM dans la construction d'une nouvelle UVE neuve plus performante, destinée à remplacer l'installation actuelle.

Durant cette période de transition, les conditions d'exploitation, les capacités disponibles et les coûts de traitement sont appelés à évoluer afin d'assurer simultanément la continuité du service public et le financement des investissements structurants nécessaires.

Ainsi les modalités de coopération entre les 2 syndicats doivent être révisées et donc formalisées dans une nouvelle convention (en annexe).

*Entendu l'exposé,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nouvelle convention de coopération à passer avec le SIETREM,*

*Le Comité Syndical,*

**AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec le SIETREM.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 9 décembre 2025.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.